



VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT

PLAN LOCAL D'URBANISME

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
PAR SECTEUR**

La requalification des Hauts de Joinville

La requalification des Hauts de Joinville est un projet d'aménagement ambitieux et d'envergure pour la commune. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des Joinvillais d'aujourd'hui et de préserver celui des Joinvillais de demain.

Malgré les atouts indéniables de ce site, son aménagement connaît quelques faiblesses qu'il faut pouvoir pallier : de grands axes structurants qui constituent des coupures urbaines (RN 186-rue de Paris), un patrimoine bâti vieillissant et très hétérogène, des propriétés foncières sous-utilisées, des conditions difficiles de circulation et de stationnement, etc.

En attente d'un projet d'aménagement global permettant de définir précisément les règles d'urbanisme à intégrer au PLU, un secteur d'attente (article L 123-2 a du Code de l'Urbanisme) a été mis en place.

Pour autant, les grandes lignes du programme qui ont fait l'objet d'une large concertation ont été définies. C'est pourquoi, une orientation d'aménagement a été élaborée dont voici les axes principaux :

- Un coeur de ville comme le quartier des Hauts de Joinville, c'est avant une centralité retrouvée autour d'espaces publics et d'équipements structurants. C'est pourquoi, il est prévu la création d'une place, espace de respiration et d'animation, qui accueillera le marché forain ainsi qu'en sous-sol un parking public. Autour de cette place, de nouveaux équipements viennent créer une dynamique : un équipement sportif (gymnase), un équipement culturel (structuré autour d'une salle de spectacle), un équipement mixte de quartier comprenant notamment des services administratifs ouverts à la population dont l'implantation n'est pas encore précisé.

- Bien entendu le projet vise la restructuration urbaine du quartier. Cette restructuration passe par la création de nouveaux îlots bâtis créateurs de logements. Les grandes caractéristiques sont la création d'un front urbain de grande qualité architecturale, en ordre continu à l'alignement.

- La centralité d'un quartier doit aussi se décliner dans l'attention portée au dynamisme commercial. C'est pourquoi les rez-de-chaussée seront affectés au commerce particulièrement les alignements sur les rues principales. Plus en profondeur ils pourront être destinés à des services publics ou des entreprises.

- Pour retrouver une ambiance urbaine agréable propre à une centre ville, la rue de Paris qui structure le quartier et qui est un axe fréquenté, fera l'objet d'un aménagement : passage à deux voies de circulation, création d'une piste cyclable, élargissement des

trottoirs. Les entrées de quartier feront aussi l'objet d'un réaménagement. Certaines voies nouvelles seront aussi créées. Ces voies permettront de mailler le quartier. Ces voies sont dites « pacifiées » c'est à dire partagée par les différents modes de déplacement (voiture, piétons, cycles). La plus importante permet de relier directement le quartier des Canadiens.

- Gagner en espaces verts ouverts aux Joinvillais. Le quartier ne comprend aucun espace vert public. Ce projet est l'occasion d'en créer. Un travail sur la requalification des bords de Marne est aussi prévu.

- La réhabilitation de la résidence Paris par l'OPHLM de Joinville permettant ainsi une requalification globale du quartier.

- Une démarche environnementale appliquée aux bâtiments. C'est un axe fort du projet. La lutte contre le réchauffement climatique par la construction de bâtiments (publics et privés) moins énergivores.

JOINVILLE-LE-PONT

PLAN LOCAL D'URBANISME ORIENTATION D'AMENAGEMENT PAR SECTEUR REQUALIFICATION DES HAUTS DE JOINVILLE

LEGENDE:

1 LIAISONS PACIFIÉES

ESPACE MIXTE (AUTOMOBILES, VÉLOS, PIÉTONS)



2 AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

PLACE

ESPACES VERTS

BORDS DE MARNE



3 EQUIPEMENTS PUBLICS À CRÉER

SPORTIF

CULTUREL

MIXTE
ADMINISTRATIF (LOCALISATION À DÉTERMINER)

PARKING



4 RECONSTRUCTION D'ÎLOT URBAINS

ALIGNEMENT SUR RUE



5 REQUALIFICATION D'AXES STRUCTURANTS

RUE DE PARIS, QUAI PIERRE BROSSOLETTE.

ENTRÉE DE QUARTIER.

PASSAGE A DEUX VOIES DE CIRCULATION,
PISTE CYCLABE, ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS

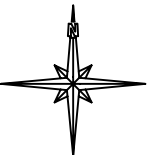


6 DYNAMISME COMMERCIAL

MARCHÉ + COMMERCE DE PROXIMITÉ

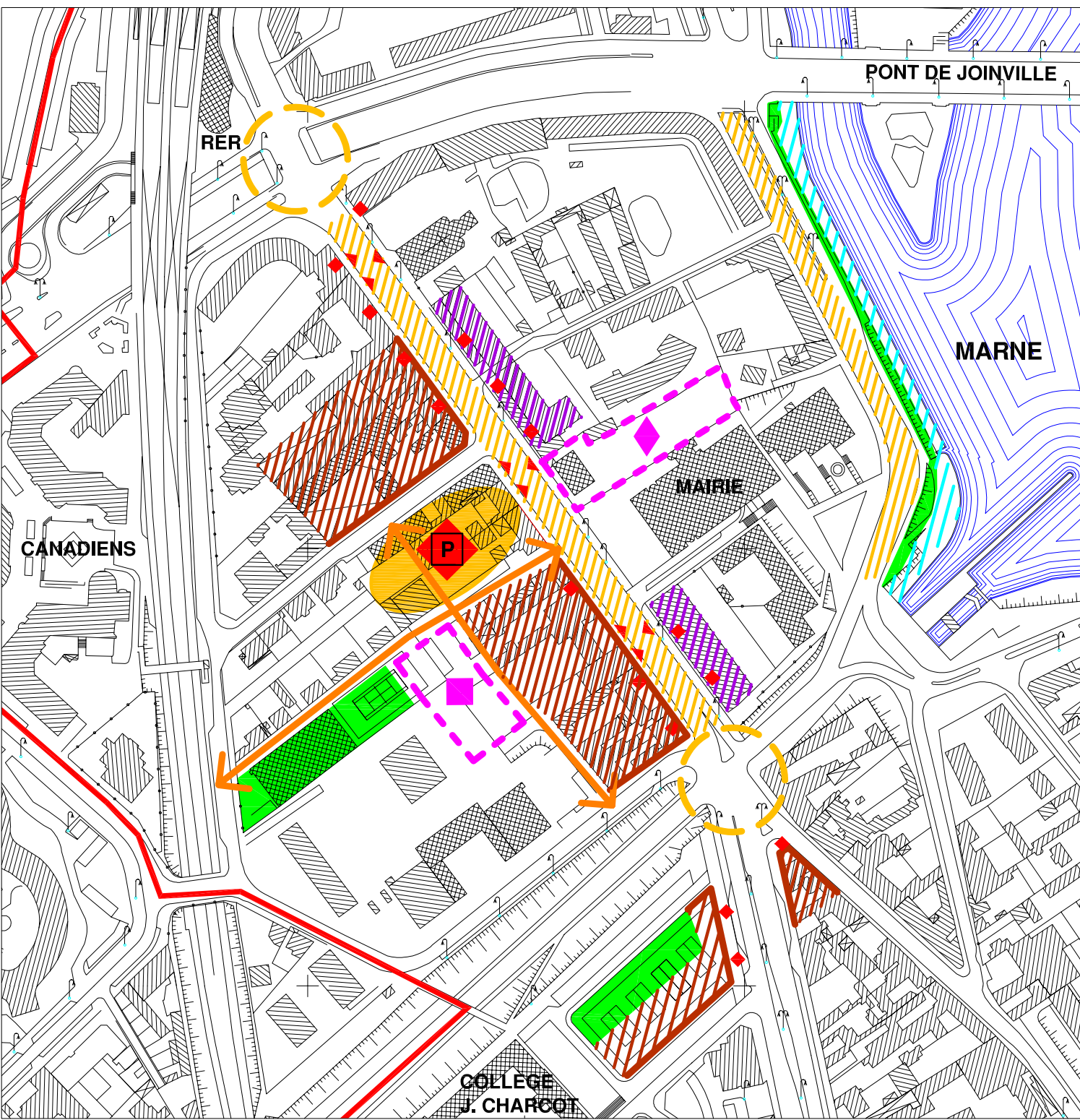


7 RÉHABILITATION DE BÂTI



Echelle: 1/2500ème

Fond de plan source DDE 94



Liaisons douces

La commune de Joinville-le-Pont souhaite améliorer les conditions de déplacements des usagers cyclistes et piétons sur son territoire. Dans une ville qui comporte de nombreux espaces naturels à proximité immédiate (la Marne, le Bois de Vincennes, le Parc du Tremblay) mais subissant de fortes nuisances de part la présence de nombreuses routes à forte circulation, les objectifs poursuivis sont :

-Compléter les aménagements cyclables existants pour établir de véritables itinéraires cyclables sur la commune. Cette logique d'itinéraire a donc été travaillée en fonction du réseau intercommunal, départemental et régional.

-Développer les relations inter quartiers sur le territoire communal sur le plan des circulations douces.

-Favoriser les déplacements doux de loisirs (accès aux parcs, bois et bords de Marne)

Certains axes ont été définis comme étant les plus importants. Ils sont représentés sur l'orientation d'aménagement. Aucun aménagement spécifique n'est dessiné car c'est au cas par cas, dans le cadre du schéma communal de liaisons douces et du plan de déplacement en cours d'élaboration, de les préciser.

L'orientation d'aménagement vise donc à promouvoir les " déplacements doux " dans les aménagements qui seront réalisés sur ces voies. Toutes ces actions visent à un meilleur partage de la voirie entre les différents usagers et à redonner toute leur place aux cyclistes et aux piétons dans les déplacements.

Ces aménagements pourront être : pistes ou bandes cyclables, aménagement des trottoirs, aménagements zone 30, accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite, mise en place de stationnement vélo à proximité immédiate des équipements publics, etc.

Chaque aménagement nécessaire à l'établissement d'une circulation publique sur le domaine public fluvial devra faire l'objet d'une convention de superposition de gestion. VNF ne peut en aucun cas être gestionnaire de ces équipements.

JOINVILLE-LE-PONT

PLAN LOCAL D'URBANISME ORIENTATION D'AMENAGEMENT PAR SECTEUR

LIAISONS DOUCES

AXES À TRAITER EN LIAISONS DOUCES
CYCLES/PIÉTONS.

 LIAISONS DOUCES

Echelle: 1/12000ème
Fond de plan source DDE 94

